

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 53-55

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__53_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 2 février 1867.

Le 2 février 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence successive de MM. Millot et Wolowski.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Sur la proposition de M. le président, la Société confère le titre de membre titulaire à M. J. L. Kubly, directeur de la société d'assurances *l'Union allemande*, et réintègre dans son sein, au même titre, M. Ernest Frignet, ancien avocat au Conseil et à la Cour de cassation.

M. Loua propose la candidature de M. le docteur Blin des Cormiers, membre de la Société anthropologique de Paris.

Conformément au règlement, le vote de la Société sur cette candidature est renvoyé à la séance suivante.

M. le secrétaire entretient la Société des démarches déjà faites pour assurer l'exécution des résolutions qu'elle a prises, dans sa dernière réunion, au sujet de la convocation d'un congrès international de statistique à Paris dans le cours de cette année.

« L'honorable président de la Société, dit-il, a écrit à M. le préfet de police pour lui demander l'autorisation nécessaire en pareil cas et elle ne paraît pas devoir se faire attendre longtemps¹.

« A la même date, M. Michel Chevalier a sollicité de MM. les ministres de l'instruction publique et des travaux publics un local approprié aux besoins d'une assemblée de cette nature, et il y a lieu d'espérer que ce local sera mis, par l'un ou l'autre des deux ministres, à la disposition de la Société².

« De son côté, M. le secrétaire perpétuel s'est mis en rapport avec les membres de la commission spéciale du congrès et a invité chacun d'eux à vouloir bien lui communiquer ses vues sur les questions qu'il lui paraîtrait utile de soumettre à l'examen de la future assemblée. Lorsque cette communication aura eu lieu, il fera un travail général préparatoire et le soumettra à la commission. »

M. Loua lit une note relative à l'influence des chertés : 1^o sur le nombre des naissances, des mariages et des décès ; 2^o sur la survivance à 20 ans des enfants du sexe masculin nés dans les années où ces chertés se sont produites. Cette note est

1. Elle a été accordée depuis.

2. Il a été accordé depuis. Le congrès se réunira dans la salle du Conservatoire des arts et métiers.

le résultat de l'examen qu'il a fait d'un travail de même nature publié, il y a déjà plusieurs années, par M. Millot.

M. Legoyt lit un travail sur les conditions d'accroissement de la population française, comparée aux autres populations européennes.

Au sujet du passage de ce travail, dans lequel l'auteur constate l'accroissement de l'âge moyen des décédés en France, et, comme conséquence, celui de la durée de la vie moyenne, M. le docteur Bertillon rappelle le mémoire qu'il a publié dans le numéro de mars 1866 du Journal de la Société, sur les moyens de déterminer la vie moyenne. Il soutient que l'âge moyen des décédés n'est nullement l'équivalent de la vie moyenne, que l'accroissement de cet âge moyen ne fournit qu'une seule indication, celle de l'accroissement du nombre des adultes en France.

M. Bertillon critique également la comparaison que M. Legoyt a faite du rapport mortuaire des diverses populations européennes, ces populations n'étant pas identiquement composées quant aux âges, les unes, par exemple, contenant plus ou moins d'enfants ou de vieillards, dont la mortalité, comme on sait, est plus considérable que celle des adultes. C'est ainsi notamment que la France, ayant, à population égale, plus d'adultes que la plupart des autres pays avec lesquels M. Legoyt l'a comparée, doit avoir relativement une moindre mortalité. Le rapprochement ne serait rigoureusement exact que si M. Legoyt avait rapproché, pour chaque pays, la mortalité des individus de chaque âge.

M. Legoyt répond, qu'en ce qui concerne l'âge moyen des décédés, il a eu soin, en en faisant connaître l'accroissement en France, de déclarer que cet âge moyen n'est nullement l'équivalent de la vie moyenne, qui se détermine par d'autres procédés. A ce point de vue, il a prévu l'objection de l'honorable préopinant, et y a répondu d'avance. Mais il soutient que la détermination de l'âge moyen des décédés à diverses époques a une grande valeur, en ce sens que son accroissement est la preuve certaine que la vie moyenne s'est accrue, ou, en d'autres termes, qu'à égalité de naissances, un plus grand nombre d'enfants est arrivé à l'âge adulte.

Pour déterminer la véritable vie moyenne d'après la formule de M. le docteur Bertillon (qui l'a empruntée, en la modifiant, à M. Quételet), deux documents sont nécessaires : 1^o un recensement *exact* de la population par âge ; 2^o un certain nombre de tables de décès par âge également *exactes*. Or, tout le monde sait qu'il n'est pas facile d'obtenir ces deux documents avec le degré d'exactitude nécessaire pour asseoir sur des bases certaines le calcul du danger de mourir à chaque âge.

En l'absence de ces documents (dont l'utilisation par la méthode de MM. Quételet et Bertillon exigerait, d'ailleurs, un travail considérable), on peut rapprocher les coefficients mortuaires des diverses populations européennes sans s'exposer à des erreurs notables, la composition de ces populations au point de vue des âges ne présentant pas d'écarts véritablement sensibles, et ces écarts pouvant, d'ailleurs, se compenser. Par exemple, si, d'après les recensements, la France a plus d'adultes et moins d'enfants que les pays qui l'entourent, elle a, en revanche, plus de vieillards, exposés, comme on sait, à une mortalité exceptionnelle.

M. l'abbé Tounissoux s'élève contre cette doctrine de l'auteur du mémoire en discussion, que seules les populations indigentes ou les classes indigentes de la même population sont prolifiques. Il estime, contrairement à l'opinion de M. Legoyt, qu'un accroissement de la population est un accroissement de richesse, l'homme étant un élément de force, de puissance et de création. Dans la pensée de M. Tounissoux, le

travail ne peut se développer, la richesse publique ne peut s'étendre dans un pays qu'avec un développement rapide du nombre de ses habitants.

M. Wolowski soutient la thèse contraire. Les véritables éléments de la prospérité d'un pays, suivant l'honorable président, ne se trouvent pas dans un grand nombre de naissances, qui a pour triste et inévitable correctif un grand nombre de décès, mais dans une fécondité modérée et en rapport avec les moyens d'existence des parents. La question n'est pas, en effet, de mettre au monde des enfants que moissonnera, aux âges les plus tendres, une mortalité exceptionnelle, mais des enfants qui, en parvenant à l'âge adulte, dédommageront, par leur concours actif à la production nationale, la famille et la société des sacrifices qu'aura entraînés leur éducation.

L'Irlande, et, dans une certaine mesure, l'Allemagne et l'Angleterre, fournissent la preuve des dangers d'une fécondité supérieure aux moyens d'existence que peut fournir le sol natal. Sans l'émigration, qui enlève à ces pays, pour l'utiliser ailleurs, le trop plein de leur population, le paupérisme y prendrait les proportions les plus redoutables, les plus dangereuses pour la sécurité publique.

La séance est levée à la suite de cette discussion.
